

BO N°47 du 21/12/06

L'annexe I de l'arrêté du 15 septembre 2006 portant création du CAP de ferronnier, publié au :B.O. n° 37 du 12 octobre 2006, comporte une erreur :Page 2059

Dans le tableau du règlement d'examen, dans la partie "Unités professionnelles",

en ce qui concerne le mode d'évaluation de l'épreuve EP3 "Technologie et prévention des accidents" :

Au lieu de : "oral", il convient de lire : "**écrit**".